

Pôle Police des Hauts de France

Nord | Pas de Calais | Picardie



Bulletin 7-2017

Cher(e) Collègue et ami(e),

Les vacances terminées, il est l'heure de reprendre pour nos enfants le chemin de l'école et pour nous adultes notre travail dans nos administrations pour un service public de qualité.

Le gouvernement nouvellement élu a profité des vacances d'été pour faire passer certains textes de lois, décrets ou ordonnances qui nuisent aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale. Pour ne citer que le retour de la journée de carence en cas d'arrêt maladie, l'augmentation de la C.S.G, le blocage du point d'indice, la parution des décrets relatifs au P.P.C.R pour certaines catégories d'agents, le C.A.E

Toutes ces mesures ont été prises dans la précipitation avec soit disant des concertations avec les organisations syndicales ???

Soit il est vrai que les organisations syndicales ont été reçues mais leurs justes demandes sont-elles entendues, retenues par les ministres en charge des dossiers ???

L'autre gouvernement agissait sans plus de dialogue, à coup d'article 49-3.

Celui-ci a innové, il est vrai, il agit par ordonnances.

Mais les organisations syndicales ne sont pas dupes et les manifestations des prochains jours démontreront une nouvelle fois que les agents de la F.P.T sont fidèles à un service public de qualité.

On parlait il y a encore quelques mois de la libre administration des collectivités.

On refuse d'accorder aux agents de Police Municipale une annuité tous les cinq ans et de même d'incorporer la prime de fonctions pour le calcul d'une retraite décente pour ceux-ci.

C'est ce que le gouvernement martèle aux organisations syndicales représentatives des policiers municipaux.

Mais ce même gouvernement supprime, baisse les aides aux collectivités, les subventions, et supprime des milliers d'emplois CAE.....

Il impose aux collectivités des mesures drastiques, des règles, des charges supplémentaires, des missions supplémentaires aux Policiers Municipaux

Cherchez l'erreur ?????

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !

Toute l'équipe, Maryse, Sandrine, Marc et Jean-Paul des Hauts de France vous souhaitent bonne lecture.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Grave accident dans un club de tir
- Fonction publique - Point d'indice : pour les fonctionnaires, le dégel fut de courte durée
- La moitié des policiers municipaux sont désormais armés
- Finances publiques : le gouvernement bouclera le budget 2017 par décret
- Rétablissement du jour de carence : quand le dogme l'emporte sur la raison !
- Une circulaire fixe quatre priorités pour la sécurisation des établissements et services médicosociaux
- Le retour de la "pol prox" devrait se faire par expérimentation
- La police du quotidien s'accompagnera bien d'une réflexion sur la police municipale
- Méru prête sa police municipale à sa voisine Amblainville !
- La moitié des policiers municipaux sont désormais armés
- Josselin : La police municipale équipée de caméra piéton
- Bessan - Sécurité publique : la police municipale de Bessan est désormais armée

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- LOI n° 2017-1154 du 11 juillet 2017 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (1)
- Décret n° 2017-1136 du 5 juillet 2017 modifiant le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions
- Décret n° 2017-1137 du 5 juillet 2017 modifiant le décret n° 90-938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale
- Décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique
- Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés
- Décret n° 2017-1137 du 5 juillet 2017 modifiant le décret n° 90-938 du 17 octobre 1990 relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels de la fonction publique territoriale
- Ordonnances : Mobilité dans la fonction publique

JURISPRUDENCE

- Vigie n°92 - La veille juridique de la DGAFP
- Arrêt du Conseil d'État n°396453
- Arrêt du Conseil d'État n°397577
- Arrêt du Conseil d'État n°396335
- Choix du lieu de sépulture : il faut respecter les dernières volontés du défunt
- Un fonctionnaire travaillant à temps partiel peut-il récupérer sa journée hebdomadaire d'absence quand elle tombe un jour férié ?
- Pas de diminution du régime indemnitaire en cas de sanction disciplinaire

- Un maire peut interdire les tenues « hijab » ou « burka » en raison des troubles à l'ordre public
- Il est interdit de stationner devant son propre garage
- La garantie décennale s'applique-t-elle sur les éléments d'équipement installés après la construction ?
- Faire couper les branches qui dépassent : c'est toujours possible
- Cour de Cassation, Chambre Criminelle du 8 juin 2017, n°16-85.633
Conditions de réglementation du stationnement
- Réponse ministérielle Ass Nat du 16 mai 2017 – N°101867
Chefs de service de police municipale – Régime indemnitaire
- Arrêt du Conseil d'État
Agent gréviste – Octroi de la protection fonctionnelle
- Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°16MA03890 du 9 mai 2017
Vente ambulante sur les plages : le maire peut l'interdire totalement sous certaines conditions
- CAA de Nantes du 14 avril 2017 - N° 15NT02692
- CAA de Bordeaux du 03 janvier 2017 - N° 15BX01745
- TA de Poitiers du 22 mars 2017 - N° 1500288
- Cour de Cassation, chambre criminelle, n°16-86838

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Régime statutaire et indemnitaire des agents de police municipale
- Communication de la rémunération mensuelle des agents employés par une commune
- Accueil des gens du voyage dans les communes de plus de cinq mille habitants
- Limitation du recours aux évacuations des terrains occupés illégalement par les gens du voyage
- Non dénonciation du conducteur par le propriétaire du véhicule
- Nuisances résultant d'un élevage de poules ou de pintades
- Accès des enfants aux corridas et courses de taureaux avec mise à mort
- Externalisation du pilotage des voitures-radars à des prestataires privés

BON A SAVOIR

- Durée de conservation des timbres amendes
- Location de véhicule entre particuliers : tout ce que vous devez savoir
- Rollers, trottinettes, skateboards : sur le trottoir ou sur la route
- Liquidation unique des retraites
- Vigipirate : des guides et consignes pour les professionnels et le grand public
- Congés secteur privé : peut-on reporter ses jours non pris sur l'année suivante ?
- Orages et pluies violentes : en cas de dégâts, quelles démarches auprès de votre assureur ?
- Voyageurs : alcool, cigarettes... dans quelles limites ?
- Prévention des risques pyrotechniques : quelle nouvelle réglementation ?
- Pause-déjeuner : quelles obligations pour les entreprises de moins de 25 salariés ?
- Le testament manuscrit qui n'est pas écrit de la main du testateur est nul

- Arrêté du 17 juillet 2017 fixant le calendrier scolaire de l'année 2018-2019
- Soins funéraires autorisés pour les personnes atteintes du VIH ou d'une hépatite virale
- Carte grise : certaines démarches désormais accessibles exclusivement en ligne
- L'examen médical préalable à la pratique de certains sports doit remplir certaines caractéristiques
- Qu'appelle-t-on "vente forcée" et comment s'en protéger ?
- Fonction publique territoriale - Le taux d'absentéisme des agents évalué à 8,2% en 2016
- Actualité administrative : qu'est-ce qui s'est passé cet été ?

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE | SYNDICALES

- Rétablissement du jour de carence : quand le dogme l'emporte sur la raison !
Communiqué de presse de la FA-FP
- Un policier municipal délibérément fauché par une voiture à Hellemmes
- Harnes : une policière municipale et deux élus agressés
- Hénin-Beaumont : Vif débat autour de l'armement des policiers municipaux au conseil municipal
- Flers-en-Escrebieux - Un policier percuté par une voiture en marge d'un cortège de mariage
- Oise : Lamorlaye, 9 000 habitants et bientôt 29 caméras
- Oise : Sabrina, catcheuse et policière, fait régner la loi à Saint-Just
- Beauvais passe à la vidéo verbalisation
- Un garde de l'Élysée interpellé par la police municipale de Beauvais
- Le cas du policier municipal évincé au tribunal le 1er septembre
- Enfermée à clé à l'arrière d'une voiture
- Creil : adieu stationnement payant, bonjour Lapi !

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION POLE POLICE HAUTS DE FRANCE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

Adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2017 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France
Pôle Police- Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ✉ : mader59@hotmail.com ou ✉ : polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ✉ : paulajean@wanadoo.fr ☎ : 06.15.28.01.60	AISNE Franck HENOUX ✉ : franckness@orange.fr ☎ : 07.86.94.57.01 OISE Marc DEPPE ✉ : marc-fa-fpt@hotmail.com ☎ : 06.27.54.64.15